

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 19 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 13/04/2018

Début de la séance : 18H06

Fin de la séance : 20H16

Nombre de votants : 92

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 19 avril 2018
sera affiché au siège d'Amiens métropole le 27/04/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Objet : Compte-rendu analytique.

Membres présents : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. DELARUE, RENAUX, Mme FINET, MM. JARDÉ, MERCUZOT, RIFFLART, DHONDT, Mme DEVÈZE, MM. DEBART, DUFLLOT, HÉMART, GUÉANT, DELRUE, BOURGOIS, LORIC, THÉVENIAUD, SAVREUX, HUTIN, LESSARD, ANGER, DUPILLE, Mmes DELÉTRÉ, BEN MOKHTAR, BRUNEL, VERRIER, RODINGER, GUÉROULT, M. FOUCAULT, Mme BOUCHEZ, M. CLAISSE, Mmes BUDYNEK, BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mmes LE CLERCQ, GARDEZ, LEPRESLE, BERGER, ANNOOT, BOUVET, M. PARISOT, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, MILLE, CAPRON, Mme PINON, MM. PENAUD, LEFEUVRE, POIRET, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, JOVELET, GRUMETZ, BEAUPÈRE, ÉVRARD, LEPOËTRE, Mme DUVIVIER, M. CANDÉLA, Mmes LANGLACÉ, CRINON, MM. DARRAGON, DUFOUR, DUSSART, Mmes TREFCON, DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. BILLOT, Mme BRIAULT, MM. VIGNOLLE, CARON, LELEU. M. THÉO siège pour la commune d'Hébécourt.

Membres empêchés :

MM. FRADCOURT (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), DOMISE (pouvoir à Mme LECLERCQ), MENDÈS-BORGÈS (pouvoir à Mme GARDEZ), CARDON (pouvoir à M. LESSARD), SÉRY, Mmes ALLAIS (pouvoir à Mme BRUNEL), ROY (pouvoir à M. GEST), M. STENGEL (pouvoir à M. PIGOUT), Mmes MAKDASSI-FARKOUH (pouvoir à M. CLAISSE), LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. HADOUX, Mme ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), MM. ABET (pouvoir à Mme VERRIER), RICHARD (pouvoir à Mme FINET), Mme LAPA (pouvoir à M. LEFEUVRE), M. DE FRANQUEVILLE (pouvoir à M. DESSEAUX), DE-WITASSE-THÉZY (pouvoir à Mme PINON), MARFAUX, DUFLOUCQ (pouvoir à M. LEPOËTRE), NAVARRE (pouvoir à M. EVRARD), DUSSART, Mme DUBREUCQ.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 19 avril 2018

Mme DELÉTRÉ est arrivée à 18H09 (point n°3), Mme FOURÉ est arrivée à 18H10 (point n°3), M. DESCHAMPS est arrivé à 18H23 (point n°3), M. LORIC est arrivé à 18H29 (point n°3), M. DELARUE (pouvoir à Mme HAMADI) est arrivé à 20H02 (point n°37).

Une suspension de séance a eu lieu de 18H23 à 18H40. Le point n°31 a été traité avant le point n°4.

Alain GEST donne lecture du rapport suivant

La séance est ouverte à 18H06.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Daniel ABET a donné pouvoir à Madame Annie VERRIER
Madame Mathilde ROY a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST
Madame Raïfah MAKDASSI-FARKOUH a donné pouvoir à Monsieur Jean-François CLAISSE
Monsieur Pascal FRADCOURT a donné pouvoir à Madame Margaux DELÉTRÉ
Monsieur Vladimir MENDES-BORGES a donné pouvoir à Madame Catherine GARDEZ
Monsieur Clément STENGEL a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIGOUT
Madame Florence LAPA a donné pouvoir à Monsieur Serge LEFEUVRE
Madame Esthel ALLAIS a donné pouvoir à Madame Anne-Sophie BRUNEL
Monsieur Martin DOMISE a donné pouvoir à Madame Nathalie LE CLERCQ
Monsieur Patrick DUFLOUCQ a donné pouvoir à Monsieur Pierre LEPOËTRE
Monsieur Maurice NAVARRE a donné pouvoir à Monsieur Dominique EVRARD
Monsieur Hugues DE FRANQUEVILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrick DESSEAUX
Monsieur Régis RICHARD a donné pouvoir à Madame Colette FINET
Madame Françoise ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude RENAUX
Madame Maryse LION-LEC a donné pouvoir à Madame Françoise BERGER
Monsieur Dominique DE WITASSE THÉZY a donné pouvoir à Madame Anne PINON
Monsieur Didier CARDON a donné pouvoir à Monsieur Jacques LESSARD

Messieurs Jean-Pierre HADOUX et Laurent MARFAUX se sont excusés.
Monsieur THÉO a siégé pour la commune d'Hébécourt.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

L'assemblée a désigné Madame Colette FINET en qualité de secrétaire et Monsieur Pierre SAVREUX en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Président.

→ Monsieur le Président a invité les membres du Conseil à consulter le nouveau site internet amiens.fr qui a ouvert le 11 avril dernier.

→ Monsieur le Président a fait le compte-rendu de la rencontre qui s'est déroulée à Matignon suite à la demande d'entretien pour évoquer le barreau TGV Creil-Roissy, la Cour d'Appel, le Rectorat et le sujet de la contractualisation budgétaire. Madame le Maire d'Amiens, Brigitte FOURÉ et lui-même ont été reçus par les collaborateurs du cabinet de Monsieur le Premier Ministre.

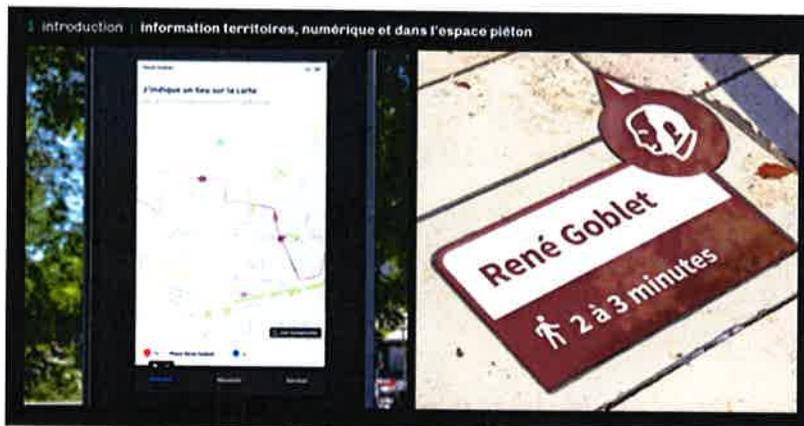
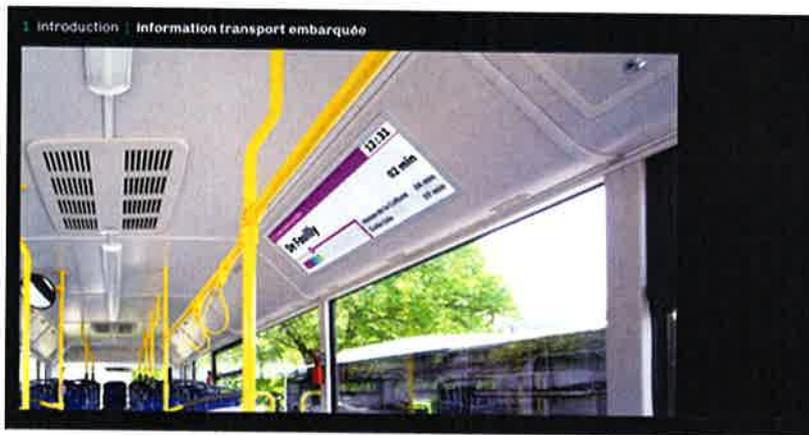
→ Monsieur le Président a informé les membres du conseil qu'une nouvelle convention avec l'A.S.C. Football était en cours d'élaboration, rendue indispensable par le maintien en Ligue 1 et pour clarifier les charges incombant au propriétaire du stade (Amiens Métropole) et à l'occupant (le club).

→ Monsieur le Président a indiqué qu'une question orale avait été déposée par les élu(e)s des groupes communistes, républicains et citoyens, socialistes, et écolo, qui serait évoquée en fin de séance.

→ Il a rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 31 mai 2018 à 18 heures, salle des assemblées.

→ Monsieur le Président a passé la parole à Mme Barbara DENNYS directrice de l'ESAD pour qu'elle présente, avec ses collaborateurs dont M. Olivier CORNET, le travail qui a été réalisé dans le cadre de la mise en place d'un démonstrateur Place René GOBLET.
Le diaporama ci-après repris a été diffusé à l'attention des membres du conseil.

La séance a été suspendue de 18H23 à 18H40.





3 mettre en avant le territoire | montrer ce qui est remarquable

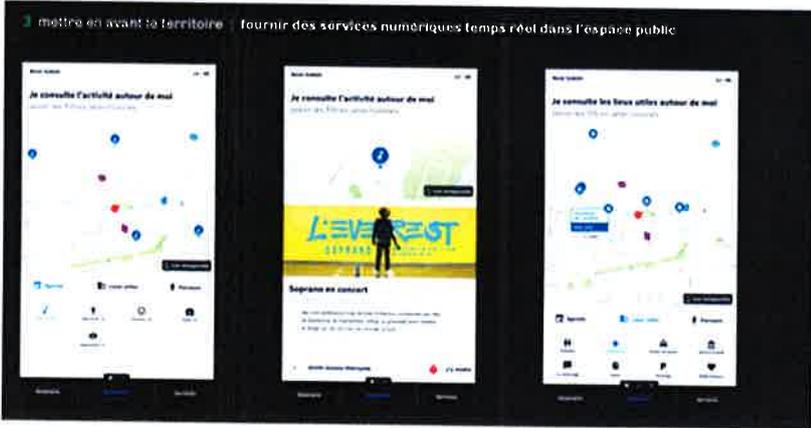
P	B7	L4	L3
B7	L4	L3	
B7	L4	L3	
B7	L4	L3	
P	B7	L4	L3

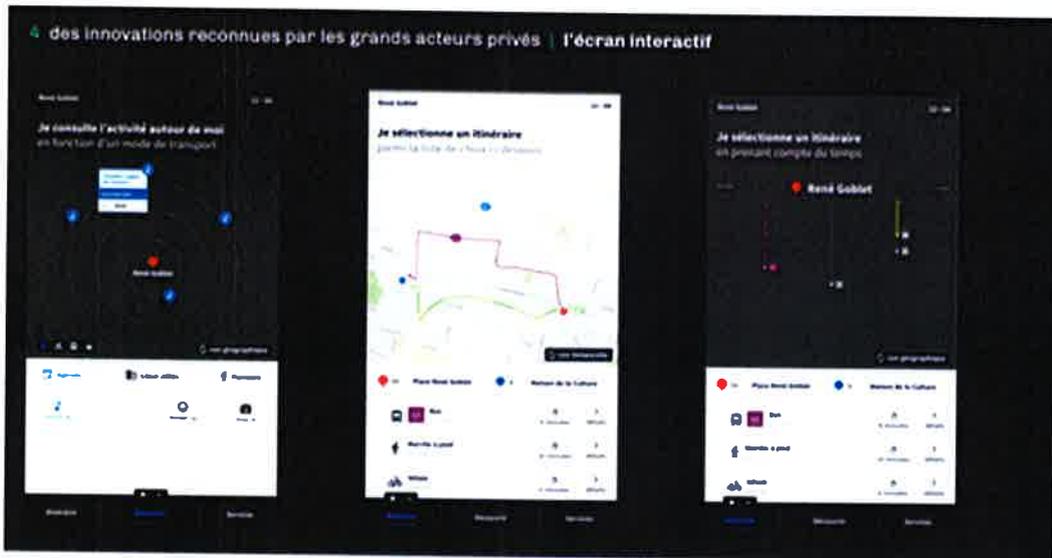
Marronnier centenaire

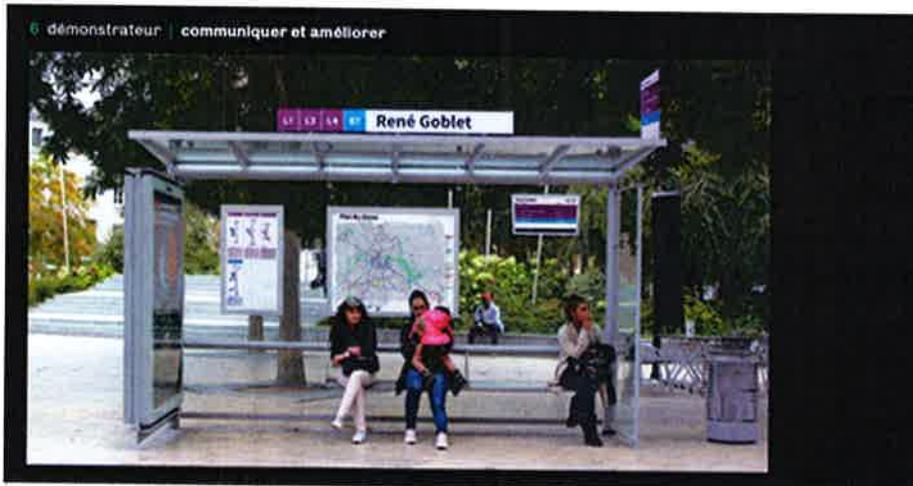
Après Jules Verne il y a 120 ans, profitez de l'ombre bienveillante de ce marronnier, vaisseau grant qui a traversé le xx^e siècle, classé arbre remarquable de France.

Photo: Nicolas de Villedieu / www.Bois-Oldies.com









Le point n°31 a été traité avant le point n°4

31 - Amiens. Place René Goblet. Mise en place d'un démonstrateur. Convention.

Le projet de démonstrateur qui sera installé conjointement avec l'ESAD a été approuvé, afin d'informer les utilisateurs du BHNS, pour un montant de 138 840€ pour la partie transport et entre 10 000 et 65 000€ pour la partie voirie en fonction du matériau choisi.

La convention afférente a également été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

4 - Procès-verbal de la séance du 15 mars 2018. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. En l'absence de remarque, il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Président. Compte-rendu.

Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président a rendu compte des décisions qu'il a prises entre le 8 mars et le 5 avril 2018 dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 17 avril 2014.

Dont acte

6 - Association des Deux Rives. Subvention 2018.

Les membres de l'assemblée ont approuvé, pour cette année 2018, dans le cadre du soutien aux associations de l'agglomération menant des actions à l'international, de renouveler l'aide accordée à l'association des Deux Rives et de lui octroyer une subvention de 14 000 € au regard des déclarations d'intentions signées entre Amiens Métropole et les Provinces de Driouch et Nador au Maroc.

Observations : Monsieur DUPILLE, Madame BOUVET se sont abstenus.

Adopté

7 - Association Cap-Vert Amiens (ACVA). Subvention 2018.

L'Association Cap-Vert d'Amiens sollicite, pour l'année 2018, l'attribution d'une subvention en soutien des actions de coopération solidaire qu'elle mène au Cap-Vert. Cette demande s'inscrit dans la continuité des projets de coopération solidaire déjà cofinancés par Amiens Métropole et d'autres partenaires tels que l'Agence de l'eau Artois-Picardie, l'Agence Française de développement et labélisés par l'ONU.

Le versement d'une subvention de 12 000 € pour l'année 2018 a été approuvé. Ce montant est supérieur à celui de 2017 qui était de 10 000 € mais il prend en charge le déplacement au Cap-Vert.

Observations : Monsieur DUPILLE, Madame BOUVET se sont abstenus.

Adopté

8 - Commission Locale d'Evaluation des charges transférées. Désignation des représentants.

L'assemblée délibérante a fixé la composition de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées comme suit :

Allonville : Joël DELRUE

Amiens : Benoît MERCUZOT, Jean-Christophe LORIC, Anne-Sophie BRUNEL, Brigitte FOURÉ, Jean-Yves BOURGOIS, Martin DOMISE, Guillaume DUFLOT, Caroline GUÉROULT, Hubert DELARUE, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Florence RODINGER, Clément STENGEL, Mathilde ROY, Marion LEPRESLE, Didier CARDON, Thomas HUTIN, Jacques LESSARD, Yves DUPILLE.

Bertangles : Frédéric PÉCOURT

Blangy-Tronville : Éric GUÉANT

Bouvelles : Denis DHONDT

Boves : Daniel PARISOT

Cagny : Alain SPRIET

Camon : Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre HADOUX

Cardonnette : Laurent MARFAUX

Clairy-Saulchoix : Denis MILLE

Creuse : Éric CAPRON

Dreuil-lès-Amiens : Maria TREFCON

Dury : Anne PINON

Estrées-sur-Noye : Patrick DUFLOUCQ

Ferrières : Jean-Claude BILLOT

Glisy : Guy PENAUD

Grattepanche : Maurice NAVARRE

Guignemicourt : Daniel ABET
Hébécourt : Marie-Claire DUBREUCQ
Longueau : Colette FINET
Pissy : Philippe POIRET
Pont-de-Metz : Loïc BULANT
Poulainville : Christian HEMBERT
Querrieu : Francine BRIAULT
Remiencourt : Hugues DE FRANCQUEVILLE
Revelles : Jean-Marc JOVELET
Rivery : Clément GRUMETZ
Rumigny : Dominique ÉVRARD
Sains-en-Amiénois : Pierre LEPOETRE
Saint-Fuscien : Jean-Claude PINCHON
Saint-Saulieu : Laurence DUVIVIER
Saint-Vaast-en-Chaussée : Marc VIGNOLLE
Saleux : Ernest CANDÉLA
Salouël : Jean-René HÉMART
Saveuse : Georges DUFOR
Seux : Régis CARON
Thézy-Glimont : Patrick DESSEAUX
Vaux-en-Amiénois : Alain CAUSSIN
Vers-sur-Selle : Jean-François CANDELIER

La CLECT désignera elle-même, en son sein, son président.

Adopté à l'unanimité

9 - Espaces Naturels Sensibles. Chantier de jeunes bénévoles 2018. Subvention à la Maison Pour Tous, Centre Social de Rivery. Convention.

Une subvention de 1 500€ a été attribuée à la Maison pour Tous, Centre social de Rivery, dans le cadre du chantier de jeunes bénévoles qui se poursuit en 2018.

Comme habituellement ce projet consistera à faire travailler un groupe de 15 jeunes, pendant environ 20 heures hebdomadaires, du 9 juillet au 1er août 2018, sur un programme de travaux devant contribuer à la préservation d'espaces naturels, accompagné d'une sensibilisation à la sauvegarde, à la gestion et à la mise en valeur de ces espaces naturels.

La convention correspondante a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

10 - Etude de préfiguration d'un Contrat d'Objectif Déchet Economie Circulaire. Appel à projet Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Deuxième étape.

En continuité de l'appel à projet «Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage», Amiens Métropole souhaite aller plus loin vers la démarche d'économie circulaire sur son territoire en contractualisant avec l'ADEME Hauts de France un contrat d'objectifs déchets économie circulaire (CODEC).

L'objectif de l'étude de préfiguration proposée par l'ADEME permet à la collectivité de pouvoir prendre un temps de réflexion afin de construire un projet de territoire permettant d'économiser et de mieux valoriser ses ressources et de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire.

Cette étude peut être financée par l'ADEME à hauteur de 70 %. La démarche qui vise à contractualiser un CODEC avec l'ADEME ainsi que le lancement de l'étude de préfiguration de ce CODEC a été approuvée.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter, auprès de l'ADEME, les financements concourant à la réalisation du dispositif. Il a également été autorisé à signer tout acte et document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

11 - Adoption du règlement intérieur Hygiène, Santé et Sécurité au Travail.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels et afin de protéger la santé et la sécurité des agents sur leur lieu de travail, le règlement intérieur qui fixe les dispositions générales et les règles applicables en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail dans la collectivité a été approuvé. Monsieur le Président a été autorisé à le signer.

Adopté à l'unanimité

12 - Elections professionnelles 2018. Mise en place du vote électronique.

Après consultation des organisations syndicales en février dernier et avis du Comité Technique du 10 avril 2018, le principe du vote électronique comme moyen exclusif d'expression des suffrages lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018 a été approuvé. Dans ce cadre, la collectivité recourra à un prestataire par le biais d'un marché de prestations de services.

Observations : Monsieur HUTIN, Madame LEPRESLE, Monsieur CARDON (pouvoir à Monsieur LESSARD), Madame LION-LEC (pouvoir à Madame BERGER), Monsieur LESSARD ont voté contre. Madame BERGER, Monsieur ANGER se sont abstenus.

Adopté

13 - Mise à disposition de deux cadres de la Direction des Finances et d'un cadre de la Direction des Affaires Juridiques et Générales auprès de divers établissements. Convention.

Dans le cadre des relations de coopération entre la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole et divers établissements publics et syndicats mixtes, les membres de l'assemblée ont décidé de mettre à disposition de ces derniers un cadre de la direction des affaires juridiques et générales ainsi que deux cadres de la direction des finances à raison de 20 heures par mois. Cette mise à disposition se fera à titre gratuit. La convention correspondante a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer. C'est une mesure administrative qui vise simplement à organiser les délégations de signatures.

Adopté à l'unanimité

14 - Qualification de la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois (MLIFEGA) en qualité de Services d'Intérêt Économique Général (SIEG)

Afin de sécuriser la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois au regard du droit européen applicable aux Services d'Intérêt Économique Général (SIEG), ses services ont été qualifiés en « service social d'intérêt général » et ses activités ont été assignées à une mission d'intérêt général définie en référence à la réalisation d'objectifs de

solidarité, d'emploi, de cohésion sociale et territoriale. La carence totale de l'initiative privée sur le périmètre du service d'intérêt social a été constatée.

Adopté à l'unanimité

15 - Sécurisation du PLIE d'Amiens Métropole en qualité de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG).

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi d'Amiens Métropole (PLIE) bénéficie du soutien de l'Union Européenne au travers du Fonds Social Européen (FSE) géré par le Conseil Départemental. Le dispositif PLIE est piloté par la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois (MLIFE) et sa mise en œuvre opérationnelle lui a été confiée par la métropole en 2018 par voie de marché.

La collectivité entend également lui confier à compter de 2019 le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du dispositif au regard de son ancrage territorial et de son expertise sur les politiques de l'emploi et de la formation.

Le dispositif PLIE a été sécurisé et ses missions ont été qualifiées de "service d'intérêt économique général" (SIEG) au regard du droit européen applicable en la matière.

Adopté à l'unanimité

16 - Amiens. Amélioration du franchissement du passage à niveau rue Robert Le Coq. Convention.

Amiens Métropole a programmé en 2018 l'aménagement d'une partie de la rue Robert Le Coq à Amiens, afin d'améliorer le franchissement du passage à niveau, pour un montant de 230 000 € TTC.

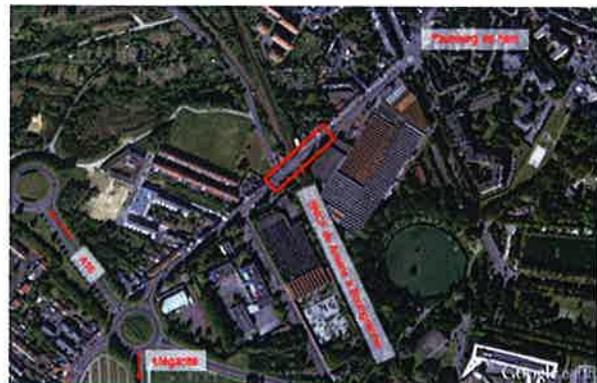
Les partis d'aménagement et la convention afférente à cette opération ont été approuvés et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Le diaporama ci-après repris a été diffusé en séance.

Amiens – rue Robert Le Coq
Amélioration du franchissement du passage à niveau



Amiens – rue Robert Le Coq
Situation



Amiens – rue Robert Le Coq - juillet 2017 - 42

Amiens
amiens.fr

Amiens – rue Robert Le Coq - juillet 2017 - 42

Amiens
amiens.fr

Amiens – rue Robert Le Coq
Problématique du passage à niveau



Amiens - rue Robert Le Coq - juillet 2017 - 3



Amiens – rue Robert Le Coq
Propositions d'aménagement

- Améliorer le franchissement du passage à niveau

Le profil en long de la voie sera repris de chaque côté du passage à niveau afin de récupérer les 2 m du dénivelé sur une plus grande distance. La longueur de voie reprise sera de 130 m. Les pentes en travers seront atténuées pour permettre un franchissement des voies SNCF plus confortable.



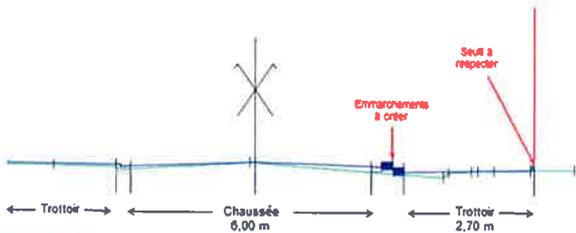
Amiens - rue Robert Le Coq - juillet 2017 - 4



Amiens – rue Robert Le Coq
Propositions d'aménagement

- Conserver le trottoir actuel

La rive de chaussée devra être remontée de l'ordre de 15 cm. La hauteur des seuils des riverains imposé de réaliser quelques aménagements entre la chaussée et le trottoir.



Amiens - rue Robert Le Coq - juillet 2017 - 5



Amiens – rue Robert Le Coq
Propositions d'aménagement

- Conserver l'accès à l'entrée charnière d'un riverain

La rive de chaussée devra être remontée de l'ordre de 15 cm. L'accès du riverain pourra être maintenu en réalisant une rampe depuis la chaussée jusqu'en domaine privé (environ 6 m en privé). La plasse et le portail devront être rabaissés de 30 cm. L'accord du propriétaire a été obtenu.



Amiens - rue Robert Le Coq - juillet 2017 - 6

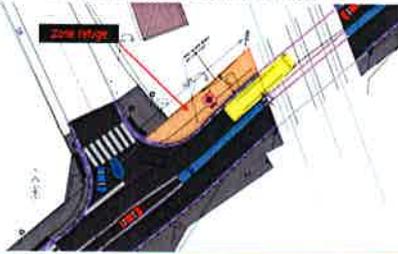


Amiens – rue Robert Le Coq

Propositions d'aménagement

- Éviter les remontrées de file sur les voies SNCF en créant une zone refuge après le passage à niveau

La présence de l'intersection avec la rue du Champ de Tir à proximité du passage à niveau peut engendrer une remontrée de file sur celui-ci. Afin d'éviter que des véhicules ne soient bloqués sur les voies, une zone refuge sera réalisée en rencastrant le trottoir transmissible.

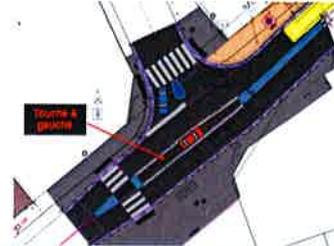


Amiens – rue Robert Le Coq

Propositions d'aménagement

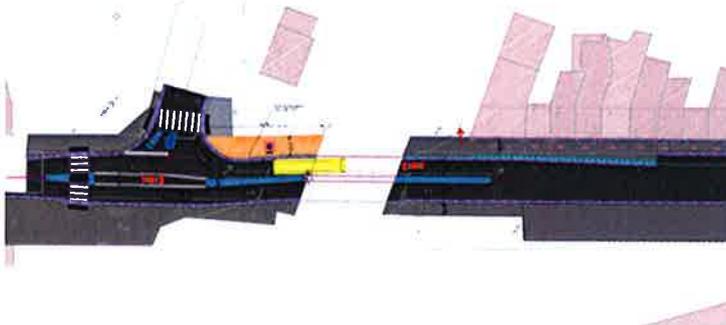
- Créer un tourne à gauche vers la rue du Champ de Tir

Des remontrées de file jusqu'au giratoire de l'avenue de la Liémoie ont été constatées lors de grands événements à « Mégacité ». Les usagers qui désirent se diriger vers la rue du Champ de Tir bloquent la circulation sur la rue Robert Le Coq en direction de la rue d'Atzeville. La réalisation d'un tourne à gauche résoudra ce problème.



Amiens – rue Robert Le Coq

Plan de l'aménagement



Amiens
amiens.fr

Amiens
amiens.fr

Amiens
amiens.fr

Adopté à l'unanimité

17 - Amiens. Boulevard de Strasbourg. Sécurisation de la traversée piétonne. Fonds de concours. Convention.

Par le biais d'une pétition adressée à Madame le Maire d'Amiens en septembre 2017, les parents d'élèves des écoles primaire et maternelle Elbeuf ont alerté la collectivité sur la vitesse excessive des véhicules sur le boulevard de Strasbourg, et notamment au niveau du passage piéton au droit de la rue Dauphin Obry.

Dans le but de sécuriser les lieux, les 2 îlots centraux existants vont être modifiés pour les rendre plus imposants et les 2 panneaux prévenant de la traversée piétonne déplacés sur les îlots afin de les rendre plus visibles.

Les travaux se feront au second semestre 2018 pour un montant total estimé à 20 000 € TTC. La Ville d'Amiens versera un fonds de concours correspondant à 30% du montant HT des travaux, soit 5 000 €.

Cet aménagement a été approuvé et Monsieur le Président a été autorisé à signer la convention correspondante.

Observations : Messieurs CARDON (pouvoir à Monsieur LESSARD), LESSARD, Madame ANNOOT se sont abstenus.

Adopté

18 - Amiens. Rues Gresset et Jean Catelas (partie). Projet d'aménagement. Fonds de concours. Convention.

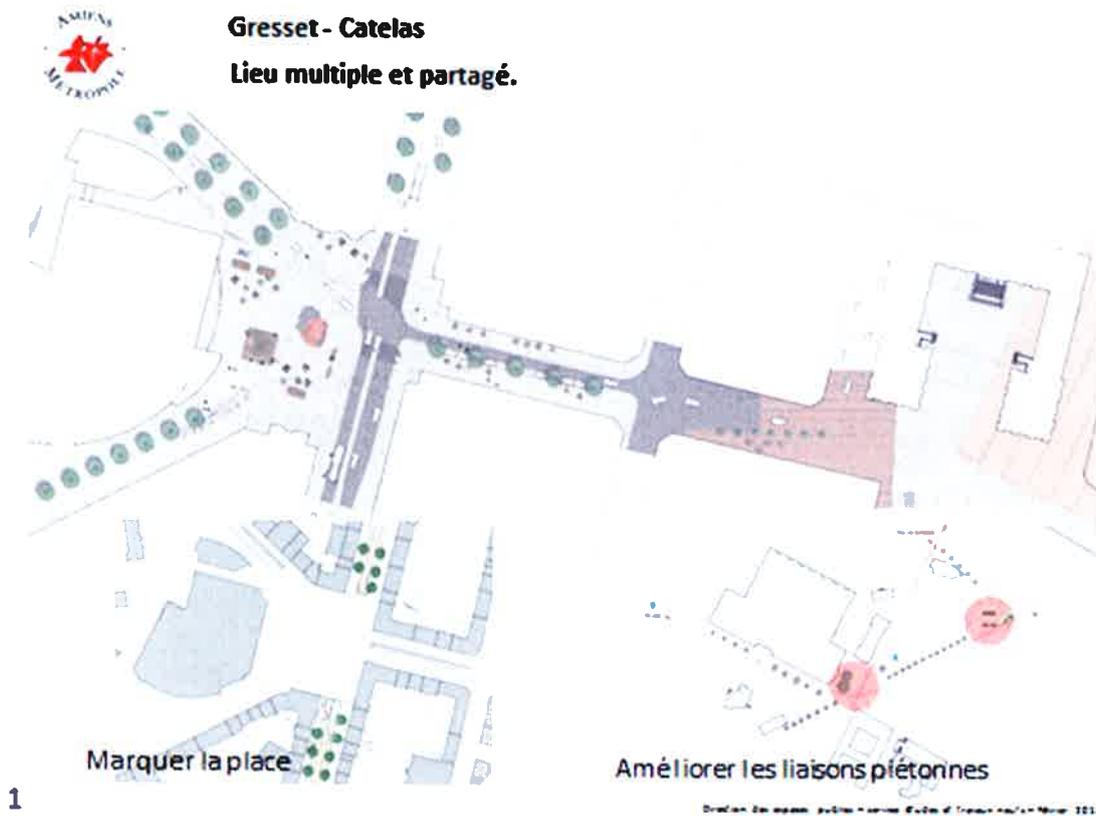
La ville d'Amiens a programmé de manière connexe aux travaux du BHNS, des travaux d'aménagement du tronçon de la rue Jean Catelas qui longe la maison de la culture et de la rue Gresset, qui, à ce jour, sont encore en voirie traditionnelle.

L'objectif est de donner une place privilégiée aux piétons qui circulent de la zone piétonne actuelle vers le secteur du Coliseum et prochainement vers la station BHNS de la Maison de la Culture.

Afin de permettre la réalisation de ces travaux le projet d'aménagement a été approuvé ainsi que la convention de fonds de concours à intervenir.

Le montant global des travaux est évalué à 1 191 000 € dont 570 000 € pour l'aménagement de la rue Jean Catelas, de compétence métropolitaine et pour laquelle un fonds de concours d'un montant de 142 500 € sera versé par la ville d'Amiens.

Le diaporama ci-après repris a été diffusé en séance :





Gresset- Catelas Rue Jean Catelas

la rue Jean Catelas perdrait son aspect de voie routière longeant une place piétonne pour devenir une voie traversant une esplanade. L'espace serait traité en plateau en prolongement de l'actuel parvis, les voies circulées seraient limitées par des bornes.

Au droit du parvis, la rue Jean Catelas serait aménagée sur le même principe de la rue Vanmarcke



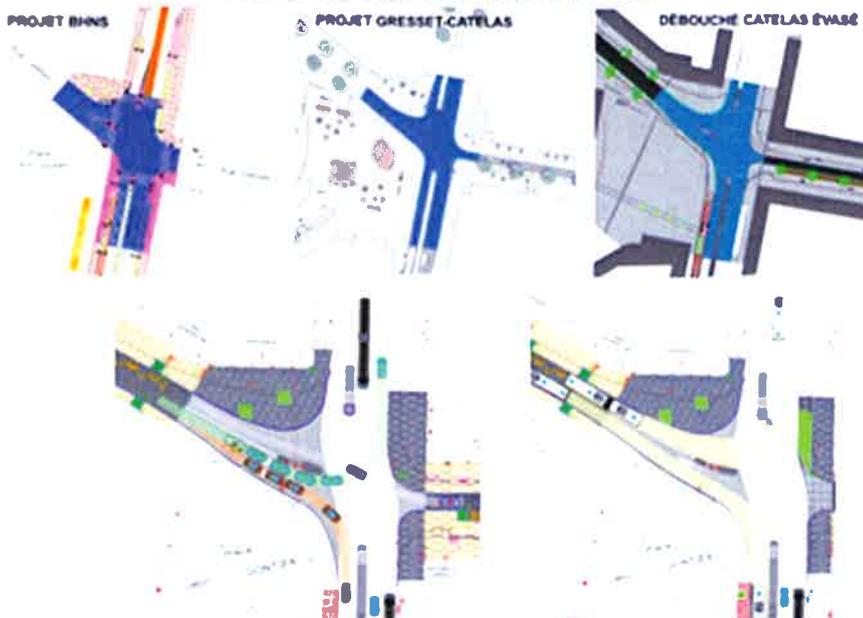
3

Direction des espaces publics - service d'urbanisme - Mars 2018



Gresset- Catelas Rue Jean Catelas un évasement du débouché sur la carrefour de la MCA

Le débouché de la rue Jean Catelas sera évasé afin de permettre la giration des bus de la rue du Général Leclerc vers la rue Jean Catelas et pour permettre le stockage de 2 ou 3 voitures en tourne-à-gauche vers la rue du Général Leclerc tout en laissant une certaine fluidité du tourne-à-droite vers la rue de la 2^{ème} DB.



4

Direction des espaces publics - service d'urbanisme - Mars 2018

Observations : Monsieur HUTIN, Madame LEPRESLE, Monsieur CARDON (pouvoir à M. LESSARD), Madame LION-LEC (pouvoir à Madame BERGER), Monsieur LESSARD, Madame BERGER, Monsieur ANGER, Madame ANNOOT, Monsieur DUPILLE, Madame BOUVET se sont abstenus.

Adopté

19 - Longueau. Aménagement des abords de la Mairie. Fonds de concours. Convention.

Les partis d'aménagements des abords de la Mairie de Longueau ont été approuvés, pour un montant total de 660 000 € TTC. La convention de fonds de concours a également été approuvée, la Commune de Longueau prenant en charge 30% des travaux soit 165 000 €. Monsieur le Président a été autorisé à la signer.
Le diaporama dont les principales vues sont reprises ci-dessous a été diffusé à l'attention des membres du conseil :

Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie



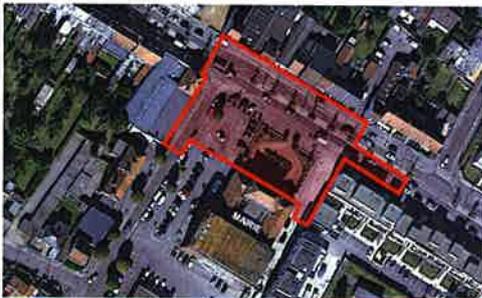
Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie
Situation



Logo Amiens Métropole et Amiens amiens.fr

Logo Amiens Métropole et Amiens amiens.fr

Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie
Situation



Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie
État actuel

La rue Henri Barbusse est un axe à 2+1 voie avec un terre-plein central planté et des zones de stationnement longitudinal, sauf au droit de la Mairie. Les trottoirs sont aménagés en pavés béton. L'espace devant la Mairie est en partie végétalisé et en partie en encoût gravillonné rouge pour les cheminements piétons. L'ensemble est vieillissant. Cet axe est un itinéraire de bus pour les lignes L1 et 110. C'est aussi le futur itinéraire de la ligne bleue du BHVS.



Logo Amiens Métropole et Amiens amiens.fr

Logo Amiens Métropole et Amiens amiens.fr

Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie
Propositions d'aménagement

L'objectif de l'aménagement est de donner de la visibilité à la Mairie en créant une rupture dans l'aménagement actuel de la rue Henri Barbusse et en mettant en valeur l'esplanade devant le bâtiment.

Amiens Métropole aménagera la rue Henri Barbusse, au droit de la Mairie et l'esplanade devant le bâtiment y compris les amorces de la rue Louis Prot, de part et d'autre de cette esplanade.

La commune de Longueau a en projet l'aménagement de l'ensemble de la place Louis Prot, avec la démolition de l'ancien théâtre, qui vient d'être réalisée, et une extension de la Mairie, en lieu et place de ce théâtre. L'entrée principale se fera alors par l'arrière de la Mairie, rattachée en façade au bâtiment métrier d'une entrée d'apparat (mariages...). La salle des fêtes pourrait aussi disparaître, mais une nouvelle salle doit voir le jour auparavant.



Emprise Amiens Métropole
Emprise Commune de Longueau

Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie
Propositions d'aménagement

La rue Henri Barbusse, au droit de l'aménagement, sera traitée en plateau (trottoirs et chaussée au même niveau). Le amorce droit central est conservée mais les plantations sont supprimées et reportés sur le trottoir Nord. Le revêtement de chaussée sera un enrobé clair. Les trottoirs et les cheminements piétons seront en béton poncé. De grands espaces végétalisés agrémenteront l'esplanade devant la Mairie. La végétation y sera plutôt basse (Vivaces...) pour conserver la vue sur le bâtiment. Sur la partie Ouest, des arènes seront plantées de part et d'autre de la rue Louis Prot. Cette amorce de rue sera rétroscie et les stationnements supprimés afin de privilégier les déplacements piétons sur tout l'espace.

Les quais bus seront aménagés conformément à la charte BHVS. L'arrêt dans le sens Amiens-Gilly, actuellement devant la Mairie, sera décalé vers l'Est afin de ne pas masquer le bâtiment.

Trois places d'épave-minute seront créées devant les commerces de la rue Louis Prot.

Les mâts d'éclairage de l'avenue Henri Barbusse sont conservés. La source lumineuse sera changée pour passer en éclairage LED. L'éclairage de l'esplanade permettra non seulement d'éclairer les cheminements, mais aussi de mettre en valeur la Mairie.



Logo Amiens Métropole et Amiens amiens.fr

Logo Amiens Métropole et Amiens amiens.fr

Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie

Propositions d'aménagement

Pour faciliter la circulation cycliste, les 2 tronçons des rues Louis Prot qui sont à sens unique seront mis en double sens cyclable. Les rues faisant 2,50 m de largeur dans l'aménagement, cela est techniquement possible. Cette proposition émane des associations cyclistes, lors d'un comité technique vélo.

Les places cyclables au niveau des trottoirs de la rue Henri Barbusse sont conservées.



Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie

Propositions d'aménagement

Perspective du projet vu depuis la rue Henri Barbusse



Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie - février 2018 - 2



Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie - février 2018 - 3

Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie

Estimation et calendrier des travaux



Le coût prévisionnel de l'opération est de 600 000 € TTC

la commune de Longueau versera un fonds de concours de 30% des dépenses HT.
Ce fonds de concours est estimé à 165 000 €



Les travaux sont programmés de juillet à octobre 2018



Longueau - rue Henri Barbusse et abords de la Mairie - février 2018 - 4

Adopté à l'unanimité

20 - Participation au programme Interreg 2 Mers. Stratégie d'éclairage public bas carbone.

Dans le cadre du programme de coopération territoriale européenne Interreg 2, la participation d'Amiens Métropole au projet d'éclairage intelligent SLIC (Smart Light Concepts) a été approuvée.

Ce système sera mis en place sur un site pilote (avenue de l'Europe) afin de le tester. Il s'agit de détecter les mouvements et d'adapter le niveau d'éclairage en conséquence. Cela permettra de réduire les émissions de carbone et de réduire les coûts d'éclairage.

Adopté à l'unanimité

21 - Aéroport Amiens Glisy. Marché de prestations de services d'assurances responsabilité civile exploitant d'aéroport. Groupement de commandes. Convention.

Depuis 2009, la collectivité adhère à l'union des Aéroports Français (UAF). Par ailleurs, en sa qualité d'exploitant de la plateforme, elle doit souscrire, chaque année, une police d'assurance garantissant la responsabilité civile « exploitant aéroport ». Cette police d'assurance est indispensable pour l'obtention du certificat de prestataire de services de la navigation aérienne.

Jusqu'au 31 janvier 2019 l'UAF est liée par marché à la société Filhet Allard, courtier en assurances, au terme d'une mise en concurrence.

Il est donc nécessaire, sous l'égide de l'UAF, d'organiser un nouvel appel d'offre pour la période 2019-2024. Pour ce faire, la convention de Groupement de Commande spécifique a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

22 - Aérodrome Amiens-Glisly. Modification et révision de la grille tarifaire des redevances d'atterrissage 2018.

Afin de rester attractif et cohérent avec les aérodromes avoisinants, les tarifs des redevances d'atterrissage de l'Aérodrome Amiens-Glisly ont été augmentés à hauteur de 2% (arrondi au 50cts d'euro).

L'intégration d'une redevance d'atterrissage pour l'activité de parachutisme a été ajoutée dans la grille tarifaire de l'aérodrome suite à la récente pérennisation de l'activité sur l'aérodrome. Le forfait annuel sera calculé sur la base de 2 € par rotation.

Adopté à l'unanimité

Les points 23 et 24 ont été traités conjointement.

**23 - Amiens. BHNS. Commission Indemnisation. Sarl Family. Protocole transactionnel.
24 - Amiens. BHNS. Commission Indemnisation. SARL AD'OCC, SARL Saveur d'Asie, Pom'Frites. Protocoles transactionnels.**

La commission d'indemnisation s'est réunie en février et en mars et a émis un avis favorable sur le versement d'indemnisations à 4 sociétés que sont :

- la Sarl Family située au 17, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny qui percevra une indemnité de 10.300 euros ;
- la Sarl AD'OCC, « Cash Concept » située au 25, rue du Général Leclerc, sera indemnisée à hauteur 18 100 € ;
- « Pom'Frites » représenté par M. Jean-François JASKULA au 24, rue du Général Leclerc, percevra 15 700 € ;
- et enfin la Sarl SAVEUR D'ASIE, au 106, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, recevra 8 700 €.

Les protocoles transactionnels afférents ont été approuvés et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

Adopté à l'unanimité

25 - Amiens. Mégacité. Centre d'expositions et de congrès. Contrat de délégation de service public. Rapports d'activités 2014 et 2015.

Les membres de l'assemblée ont pris acte des rapports d'activités 2014 et 2015 présentés par la société SECECAM pour l'exploitation du centre d'expositions et de congrès Mégacité.

Dont acte

26 - Exploitation des stations d'épuration du Sud Est Amiénois. Paiement des factures d'énergie et de communication des STEP par la société Nantaise des Eaux. Protocole transactionnel.

A compter du 1er juillet 2015, les factures d'eau, d'énergie et de communication nécessaires au bon fonctionnement des stations d'épuration du sud est amiénois devaient être prises en charge par Amiens Métropole. Il apparaît qu'à la suite d'erreurs et de retards dans le transfert des contrats, les factures ont été adressées par erreur à la société Nantaise des Eaux jusqu'au 2eme semestre 2016.

Afin de maintenir la continuité et le bon fonctionnement des installations, la société Nantaise des Eaux a procédé au paiement des factures en lieu et place d'Amiens Métropole. Il convient de régulariser la situation et de procéder au remboursement des sommes versées. Le montant total de l'indemnisation s'élève à 54 910,99 € HT. Ce montant correspond au seul montant des factures, la Nantaise des Eaux renonçant à être indemnisée des frais de gestion pour leur traitement. Monsieur le Président a été autorisé à signer le protocole transactionnel correspondant.

Adopté à l'unanimité

27 - Pont-de-Metz. Exploitation d'une canalisation souterraine d'eaux usées. Convention d'occupation du domaine de la SNCF Réseau.

Les membres du conseil métropolitain ont approuvé et autorisé Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la SNCF Réseau, autorisant la collectivité à établir et exploiter une canalisation souterraine d'eaux usées sur le domaine ferroviaire.

Cette installation est destinée à l'évacuation des eaux usées du Campus Universitaire d'Amiens et traverse la ligne de chemin de fer sur le territoire de Pont-de-Metz.

Cette convention est conclue pour une durée de 20 ans, jusqu'au 31 août 2037 et prévoit une redevance annuelle de 189,75 € HT que la collectivité devra verser à la SNCF, ainsi que des frais de gestion de 1 000 € HT (montant forfaitaire) pour l'établissement de ladite convention.

Adopté à l'unanimité

28 - Contrat de développement territorial. Etude Maison de l'Étudiant.

Un contrat de développement territorial a été signé le 16 mars 2017 dont l'axe 2 a pour objectif d'amplifier l'offre de formations dans l'Amiénois, de l'orienter vers les métiers du futur et prévoit, dans ce cadre, une étude visant à la création d'une Maison de l'Étudiant au cœur d'Amiens.

Celle-ci aura pour vocation non seulement de regrouper en un seul lieu des services universitaires à destination des étudiants mais également de leur offrir un lieu de vie.

La réalisation d'une étude relative à la création d'une Maison de l'Étudiant au cœur d'Amiens (études et accompagnement stratégiques, étude de programmation) d'un montant prévisionnel de 300 000 € TTC a été approuvée.

Monsieur le Président a été autorisé à solliciter toutes les possibilités de financement concernant les investissements destinés à la réalisation de cette étude notamment au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et à solliciter si besoin les autorisations de commencement anticipé.

Adopté à l'unanimité

29 - UPJV. PÉPITE. Subvention 2018. Convention.

Une subvention d'un montant de 40 000€ a été accordée à l'Université de Picardie Jules Verne dans le cadre des actions de sensibilisation, d'orientation et de soutien à la création d'entreprises de PÉPite Amiens auprès des étudiants. La convention afférente a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

30 - Approbation du montant prévisionnel des attributions de compensation des communes de Cardonnette, Querrieu, Vaux-en-Amiénois, Saint-Vaast-en-Chaussée, Ferrières et Seux.

Les communes de Cardonnette, Querrieu, Vaux-en-Amiénois, Saint-Vaast-en-Chaussée, Ferrières et Seux ont rejoint la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole le 1er janvier 2018. Leur adhésion se matérialise par un transfert de compétences au bénéfice d'Amiens Métropole dont le coût net des charges transférées fera l'objet d'une évaluation par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées dans un délai de neuf mois à compter de la date de transfert des compétences.

L'attribution de compensation définitive en résultant, permettant de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de l'EPCI ne pourra être délibérée qu'après présentation du rapport correspondant et son approbation par les conseils municipaux des communes membres.

Dans cette attente, la loi donne la possibilité à Amiens Métropole de délibérer sur un montant d'attribution de compensation provisoire, la régularisation intervenant sitôt le vote au titre de l'attribution définitive intervenu.

A titre conservatoire, la reconduction du montant de l'attribution de compensation antérieurement perçue ou acquittée par ces communes a été approuvée.

Les attributions de compensation dont est redevable Amiens Métropole ont été validées :

-Commune de Cardonnette	: 10 348,50 €
-Commune de Querrieu	: 5 577,56 €
-Commune de Saint-Vaast-en-Chaussée	: 15 500 ,36€
-Commune de Seux	: 2 985,96 €

Attributions de compensation dont sont redevables les communes

-Commune de Ferrières	: 3 767,04€
-Commune de Vaux-en-Amiénois	: 2 310 €

Adopté à l'unanimité

32 - Amiens. Cloître des Sœurs grises. Demande de subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France.

Dans le cadre d'un futur projet à l'intérieur du Cloître des Sœurs grises à Amiens, un diagnostic archéologique est prescrit par l'Etat.

Monsieur le président a été autorisé à solliciter, de la DRAC Hauts-de-France, une subvention de 5 000 euros, afin d'y réaliser un relevé photogrammétrique.

Adopté à l'unanimité

33 - Convention avec l'Institut National des Recherches Archéologiques INRAP. Année 2018.

Depuis le 18 juillet 2011, les opérations archéologiques sur le territoire d'Amiens Métropole sont réalisées soit par le service d'archéologie de la collectivité, soit par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

L'élaboration d'une convention cadre offre l'opportunité de définir les principes directeurs de la collaboration souhaitée entre les deux opérateurs. Ceux-ci seront notamment axés sur la détection, la collecte, la sauvegarde et la conservation des vestiges archéologiques ainsi que leur valorisation auprès du public.

Dans ce cadre, la convention cadre a été approuvée pour une durée de trois ans entre Amiens Métropole et l'INRAP et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

34 - Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole supérieure d'art et de design d'Amiens. Mise à disposition des locaux sis 147, rue Dejean à Amiens. Conventions.

Amiens Métropole loue par bail professionnel à la Société Amiens Aménagement dont le siège est situé 80, rue de la Vallée bâtiment Oxygène à Amiens, un immeuble situé 147, rue Dejean, afin d'y héberger au rez-de-chaussée le département Waide Somme de l'EPCC ESAD.

Afin d'autoriser l'EPCC ESAD à rembourser le montant des loyers à Amiens Métropole il convient de signer deux conventions de mise à disposition de locaux. L'une en régularisation concerne l'année 2015 et la deuxième concerne les années 2016 à 2019. Le montant de la location est de 77 728,48 € pour l'année 2015 et de 67 200 € à compter de l'année 2016.

Ces conventions ont été approuvées et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

Adopté à l'unanimité

35 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Règlement intérieur.

Le dernier règlement intérieur applicable actuellement aux bibliothèques d'Amiens Métropole a été adopté le 21 novembre 1996.

Un nouveau règlement intérieur a été rédigé en tenant compte des nouvelles missions des bibliothèques d'Amiens Métropole. Il a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

36 - Positionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional comme "Tête de réseau" au niveau du Département. Mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques de la Somme. Subvention de fonctionnement. Convention.

Le conservatoire a été sollicité par le conseil départemental afin de l'assister dans la mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques. Il s'agit, pour l'essentiel, de poursuivre les missions déjà engagées par le conservatoire.

La convention détaillant ces missions et prévoyant une subvention de fonctionnement de 80 000 € a été approuvée et Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

37 - Médiathèque de Camon. Garantie décennale. Protocole d'indemnisation.

Peu de temps après la réception en 2014 de la médiathèque de Camon, des infiltrations d'eau en provenance de la toiture ont endommagé les plafonds et les murs du bâtiment. Afin de clore la procédure engagée en 2015 par Amiens Métropole au titre de la garantie décennale des entreprises, le protocole transactionnel entre la collectivité, le maître d'œuvre, le bureau de contrôle et l'entreprise de couverture pour une indemnisation à hauteur de 107 997€, qui couvre le coût des travaux de réparation de la toiture, des intérieurs, de perte des livres et d'expertises a été approuvé et Monsieur le Président a été autorisé à le signer.

Adopté à l'unanimité

38 - Collège Arthur Rimbaud. Mise à disposition des installations tennistiques du Tennis Club Amiens Métropole. Convention cadre.

La convention à intervenir avec le Collège Arthur Rimbaud et le Tennis Club Amiens Métropole, actant la mise à disposition des installations tennistiques du club aux collégiens de la 6ème à la 3ème ayant opté pour la section sportive tennis a été approuvée. Cette convention tripartite sera signée pour la saison scolaire et sera renouvelée par tacite reconduction chaque 1er septembre pour une période d'année scolaire. Monsieur le Président a été autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité

39 - Manifestations sportives. Subventions 2018. Première répartition. Conventions. Avenants.

Dans le cadre du projet sportif métropolitain somme de 175 350 € a été répartie en accordant des subventions aux associations organisatrices d'évènements sur le territoire métropolitain. Le détail figure ci-après.

Les conventions et les avenants correspondants ont été approuvés et Monsieur le Président a été autorisé à les signer.

<u>PROMOTION SPORT PICARDIE</u>	42 000 €
Pour l'organisation du Critérium Jean Renaux (40 000 €) et les 100km et Marathon de la Somme (2 000 €)	
<u>COURIR LA JULES VERNE</u>	25 000 €
Pour l'organisation de Courir la Jules Verne	
<u>SOCIETE DES COURSES D'AMIENS</u>	15 600 €
Pour l'organisation du Grand Prix de la Ville d'Amiens (8 000 €) et du Grand Prix d'Amiens Métropole (7 600 €).	
<u>CENTRE EQUESTRE DE PICARDIE</u>	13 000 €
Pour l'organisation du Jumping d'Amiens Métropole	
<u>CERCLE D'ESCRIME D'AMIENS METROPOLE</u>	10 000 €
Pour l'organisation du Championnat de France individuel d'Epée	
<u>AMIENS ATHLETIC CLUB TENNIS</u>	10 000 €
Pour l'organisation du Tournoi International Féminin	
<u>UNION SPORTIVE CAMON</u>	7 000 €
Pour l'organisation du Tournoi International de football U15	
<u>ASPTT AMIENS</u>	6 500 €
Pour l'organisation du National de Pétanque	
<u>ASC BOXE FRANCAISE</u>	6 000 €

Pour l'organisation des finales des Championnats de France Elite A <u>AMIENS SPORTING CLUB BASKET BALL</u>	5 000 €
Pour l'organisation d'Amiens Euro Basket U15 <u>ROLLER SKATING AMIENOIS</u>	3 800 €
Pour l'organisation de l'accueil d'une Etape Nationale de Roller Derby <u>AMIENS METROPOLE NATATION</u>	3 000 €
Pour l'organisation du Meeting des Hortillons <u>FEDERATION FRANCAISE DE BALLON AU POING</u>	3 000 €
Pour l'organisation du Championnat de France et Coupe de France de ballon au poing <u>GOLF CLUB D'AMIENS</u>	3 500 €
Pour l'organisation du Grand Prix d'Amiens Métropole <u>AMIENS UNIVERSITE CLUB ATHLETISME</u>	3 000 €
Pour l'organisation du Cross d'Amiens Métropole <u>AMICALE DU VAL DE SOMME</u>	3 000 €
Pour l'organisation de la finale des courses pédestres des 4 saisons <u>ZONE INTERDEPARTEMENTALE DE PICARDIE DE KARATE</u>	2 000 €
Pour l'organisation de la Coupe et de l'Open de France de karaté <u>AMIENS SPORT TENNIS DE TABLE</u>	2 000 €
Pour l'organisation du Trophée National de Tennis de Table <u>MOTO CLUB PICARD</u>	2 000 €
Pour l'organisation de l'Endurance Nationale Amiens Métropole et du Grand Prix Amiens Métropole de moto-cross <u>LES CHEMINS EN SOMME</u>	1 600 €
Pour l'organisation du Marathon pédestre « Les Foulées Samariennes » et le Rallye pédestre en nocturne « Sur les Pas de Jules Verne ». <u>ESPRIT RUN</u>	1 500 €
Pour l'organisation du 10 ^{ème} Semi-Marathon de la Coulée Verte. <u>VYTAJOG</u>	1 100 €
Pour l'organisation de la course pédestre en relais « Elle et Lui » et de la Marche nordique « la Brunehaut » <u>COMITE D'ORGANISATION DU TRIATHLON D'AMIENS</u>	1 000 €
Pour l'organisation du Triathlon d'Amiens <u>ASSOCIATION LES FOULEES DE GUIGNEMICOURT</u>	1 000 €
Pour l'organisation de la Course pédestre les 3 mares <u>HANDISPORT AMIENS</u>	1 000 €
Pour l'organisation du Tournoi Handibasket pour Tous <u>CSA MONTIERES-ETOUVIE</u>	750 €
Pour l'organisation du Tournoi Interrégional de football féminin <u>CAMON PETANQUE</u>	600 €
Pour l'organisation de la Coupe de Ligue Jeunes <u>ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE GLISY</u>	500 €
Pour l'organisation de la course pédestre Corrida de Glisy <u>USCA CYCLISTES</u>	500 €
Pour l'organisation de 3 courses cyclistes à Rivery <u>AERO CLUB DE PICARDIE AMIENS METROPOLE</u>	400 €
Pour l'organisation de la manifestation de vol à voile « Ça Plane pour Elles »	

Adopté à l'unanimité

40 - Sport. Clubs amateurs. Subventions de fonctionnement. Année 2018. Conventions.

La répartition au titre de l'année 2018 des subventions de fonctionnement aux clubs amateurs tel que détaillé ci-dessous a été approuvée. Le montant global de cette répartition s'établit à 422 040 €.

A noter que des aides spécifiques hors critères sont également versées à certains clubs (aide au loyer, aide à l'emploi, aides à la manifestation récurrente).

Monsieur le Président a par ailleurs été autorisé à signer les conventions afférentes avec l'ESC Longueau Football, le Racing Club Amiénois Football et l'Amiénois Boxing Club.

UNION SPORTIVE CAMON ATHLETISME (2)	10 000 €
AMICALE DU VAL DE SOMME	4 200 €
VYTAJOG	2 680 €
ESPRIT RUN	1 700 €
AMIENS AERO MODELES CLUB	810 €
AERO-CLUB DE PICARDIE AMIENS METROPOLE	2 850 €
ASPTT AMIENS	15 460 €
SAVEUSE AUTOMOBILES RADIO COMMANDEES	2 100 €
AUTO METROPOLE AMIENS CLUB	800 €
AMIENS UNIVERSITE CLUB BADMINTON	5 600 €
CHEMINOTS AMIENS SUD BASKET BALL	11 650 €
METROPOLE AMIENOISE BASKET BALL (2)	8 830 €
AMIENS PICARDIE BILLARD *	8 800 €
ASSOCIATION DU BILLARD CLUB DE PONT DE METZ	400 €
BOWLING ESPACE JEUNES	800 €
L'AMIENOIS BOXING CLUB **	20 000 €
CLUB NAUTIQUE DE RIVERY	4 500 €
CHES BARBOTEUX D'AMIENS	1 050 €
CLUB DE CANOE KAYAK JEUNES DE BOVES	800 €
ASSOCIATION CYCLISTE AMIENOISE (2)	5 110 €
CLUB CYCLISTE DE SALOUEL (2)	6 710 €
AMIENS SPORT CYCLISTE (2)	3 840 €
ETOILE SPORTIVE CHEMINOTS DE LONGUEAU CYCLISME	1 370 €
UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS D'AMIENS CYCLISTES	800 €
UNION SPORTIVE DE CAMON CYCLISME	800 €
PONEY CLUB D'AMIENS	2 850 €
CENTRE EQUESTRE DE PICARDIE	1 750 €
CERCLE D'EPEE MARIVAUX AMIENS NORD	1 000 €
WAIDE FLYING DISC	700 €
AMIENS METROPOLE MUAY THAI HAYASA	940 €
ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU FOOTBALL	28 000 €
RACING CLUB AMIENS FOOTBALL (2)	21 000 €
FC PORTO PORTUGAIS D'AMIENS	14 850 €
ENTENTE SPORTIVE SAINS SAINT FUSCIEN (2)	9 300 €
CLUB SPORTIF D'AMIENS MONTIERES-ETOUVIE	9 000 €
ESPERANCE SPORTIVE DU PIGEONNIER	7 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE DE RIVERY FOOTBALL	6 200 €
ENTENTE SPORTIVE CAGNY BOUTILLERIE (2)	5 550 €
OLYMPIQUE AMIENOIS	4 800 €
RACING CLUB DE SALOUEL FOOTBALL	4 000 €
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE SAVEUSE	3 900 €

FOOTBALL DREUILLOIS	3 600 €
AMIENS RIF	3 500 €
FOOTBALL CLUB DE SALEUX	2 700 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE GLISY	2 650 €
AMIENS PICARDIE FOOTBALL CLUB	2 600 €
FOOTBALL CLUB DE BLANGY TRONVILLE	2 000 €
RUMIGNY FOOTBALL CLUB	1 650 €
ENTENTE SPORTIVE DE VERS SUR SELLE	1 500 €
UNION SPORTIVE ALLONVILLOISE	800 €
FOOTBALL CLUB DE PONT DE METZ	800 €
BOVES SPORTING CLUB	800 €
REAL FUTSAL CLUB AMIENOIS	850 €
FUTSAL CLUB AMICAL DE LONGUEAU	300 €
ASSOCIATION GOLF CLUB DE SALOUEL	2 320 €
ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU ET D'AMIENS METROPOLE GYMNASTIQUE (ESCLAM GYM) (2)	16 740 €
FEMINA SPORT AMIENS (2)	11 970 €
HANDBALL CLUB SALOUEL	6 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE RIVERY HANDBALL	3 750 €
AMIENS ESPOIR SAINT MAURICE HANDBALL	800 €
LE HAND C'EST SAINS	300 €
HANDISPORT AMIENS METROPOLE	6 000 €
CLUB CHES JAVELOTEUX DE PONT DE METZ	800 €
JUDO CLUB DE LONGUEAU (2)	9 500 €
AMIENS SOMME CLUB JUDO	6 740 €
CLUB DE L'AVENIR DE SALEUX	2 780 €
CENTRE CULTUREL JACQUES TATI	1 580 €
JUDO CLUB DE SAINS EN AMIENOIS	1 130 €
JUDO CLUB 80	800 €
JUDO CLUB AMIENS CENTRE	800 €
CENTRE KUNG FU WUSCHU TECHNIQUES DOUCES	1 000 €
CLUB DES SPORTS ET LOISIRS DE LA GENDARMERIE DE PICARDIE	1 000 €
ASSOCIATION DE KARATE SHOTOKAN AMIENS METROPOLE	800 €
UECHI RYU KARATE DO KOTEIKAI AMIENS	800 €
ASSOCIATION SPORTIVE KORFBAL AMIENS	400 €
AMIENS RIVERY ESCALADE	4 200 €
CAMON PETANQUE	1 600 €
ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU PETANQUE	1 200 €
DREUIL SPORT PETANQUE	990 €
CAGNY PETANQUE	300 €
ASSOCIATION ROLLER HOCKEY PONT DE METZ	8 770 €
CLUB DE ROLLER HOCKEY LES WARRIORS DE CAMON	3 000 €
BOXE FRANCAISE AMIENS SUD EST	4 750 €
AMIENS SPORT BOULES	800 €
UNION SPORTIVE DES CHEMINOTS D'AMIENS BOULES LYONNAISES	445 €
ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU TENNIS	2 950 €
TENNIS CLUB MUNICIPAL DE RIVERY (2)	3 860 €
TENNIS CLUB DE DURY	2 140 €
TENNIS CLUB DE BOVES	2 170 €

TENNIS CLUB DE SAINS	1 860 €
TENNIS CLUB DE CAMON	1 180 €
RACING CLUB DE SALOUEL SECTION TENNIS	870 €
TENNIS CLUB DE CAGNY	800 €
DREUIL TENNIS	700 €
ETOILE SPORTIVE DES CHEMINOTS DE LONGUEAU TENNIS DE TABLE	2 620 €
AMIENS LEO LAGRANGE TENNIS DE TABLE	1 550 €
DREUIL TENNIS DE TABLE	1 020 €
SAINT FUSCIEN TENNIS DE TABLE	800 €
CLUB LEO LAGRANGE DE SALEUX	800 €
ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE DE BOVES	800 €
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE SAINT SAUFLIEU	355 €
AMICALE ANCIENS ELEVES QUARTIER SAINT PIERRE	800 €
AMIENS TIR	2 000 €
COMPAGNIE D'ARC D'AMIENS	3 800 €
CLUB DE TIR A L'ARC DE SAINS EN AMIENOIS	1 000 €
AMIENS TRIATHLON	4 500 €
AMIENS VOILE	1 200 €
CERF VOLANT CLUB JULES VERNE (2)	1 000 €
U.S.C.A VOLLEY BALL	2 300 €

* y compris 8 000 € pour l'aide au loyer du club
** y compris 15 000 € pour l'aide à l'emploi d'un éducateur
(2) avec rattachement de l'aide à la manifestation récurrente

409 390 €

Cercle des arts martiaux	600 €
Amiens aikido	400 €
Union des randonneurs picards	600 €
Club de danse sportive d'Amiens samba 80	800 €
Longueau athletic club gym volontaire et natation	800 €
Sains gym volontaire	450 €
Gymnastique volontaire de Boves	300 €
Vital sport	600 €
Amiens sub	1 000 €
Le Léo	800 €
Amiens université club plongée	500 €
Les as du volant de sains	600 €
Salouël gym et harmonie	800 €
Gym club de Saveuse	300 €
Acti-gym	800 €
Club de gymnastique d'entretien de Cagny	600 €
Asm gea Rivery	600 €
Rivery sports	800 €
Club gym de Saleux	600 €
Modèle yacht club picard	300 €
Picardie vol libre	400 €

Adopté à l'unanimité

41 - Amiens. Remplacement du portail d'entrée de la Maison Jules Verne. Autorisations Administratives.

Monsieur le Président a été autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour remplacer le portail d'entrée de la Maison Jules Verne. Ce portail présente des signes de vétusté et peut s'avérer dangereux pour la sécurité.

Adopté à l'unanimité

42 - Longueau. Aménagement d'un vestiaire arbitre au gymnase Georges Pellerin. Autorisation administrative.

Les travaux d'aménagement d'un second vestiaire arbitre au gymnase Georges Pellerin, situé rue Léon Poidevin à Longueau, nécessitent l'obtention d'autorisations administratives. Monsieur le Président a été autorisé à les déposer et à entreprendre les travaux d'aménagement.

Adopté à l'unanimité

43 - Vœux. Questions orales.

Les élu(e)s des groupes communistes, républicains et citoyens, socialistes, et écolo ont posé une question orale. Monsieur le Président a passé la parole à Monsieur LESSARD.

« Le Service d'Archéologie d'Amiens Métropole a été créé en 2011.

En juillet 2016, la suppression d'un poste permanent a été décidée et votée lors du Conseil d'Amiens Métropole du 5 juillet 2016. Il s'agissait du poste de responsable d'opération, spécialité « antiquisant ».

A la suite de cette suppression, l'agent contractuel (CDI) qui occupait ce poste a été licencié (date du licenciement : le 10 mars 2017). Rappelons, qu'à ce jour, cet agent n'a toujours pas retrouvé d'emploi, contrairement à ce qui avait été affirmé à l'époque. En effet, il avait été dit à plusieurs reprises, y compris dans cette assemblée, qu'en aucun cas cette personne ne se retrouverait sans emploi, puisqu'elle devait, de façon certaine, réintégrer son ancienne structure, à savoir l'INRAP.

Ce n'est pas le cas puisqu'un courrier de l'INRAP signifiant son licenciement lui a été adressé dernièrement.

La suppression de ce poste était due, aviez-vous expliqué, à « des raisons budgétaires, de doublon de compétences avec la chef de service (antiquisante certes mais non spécialiste de l'archéologie urbaine) et par le fait que les opérations archéologiques en centre-ville (contextes urbains) étaient inusuelles ». Ce que dément bien évidemment la très riche histoire archéologique de la ville

Or, comme c'était à prévoir, depuis cette date, plusieurs opérations archéologiques en contexte urbain se sont déroulées à Amiens, gérées par le Service d'Archéologie d'Amiens Métropole ou par l'INRAP.

Récemment, nous avons appris, par voie de presse, qu'une nouvelle opération archéologique était en cours au cœur de la ZAC Gare-la Vallée (projet Orange Banque).

Ce chantier est géré par le Service Archéologique d'Amiens Métropole sous la responsabilité scientifique de sa cheffe de service en titre.

L'article de presse en question suscite quelques remarques.

Contrairement à ce qui est indiqué dans cet article, c'est la quatrième opération sur les entrepôts et le théâtre antique de Samarobriva. Les trois précédentes ont été menées par

l'agent licencié en 2017. Il aurait été logique que, connaissant mieux que personne l'environnement archéologique du secteur, il ait été amené à diriger cette quatrième opération.

Par ailleurs, il est fait mention dans ce même article de plusieurs autres opérations en contexte urbain dans le centre-ville d'Amiens, Place Foch et square des Sœurs Grises notamment. Ces chantiers s'inscrivent donc dans le champ de compétence de E. Binet et viennent également contredire l'argument de fouilles inusuelles dans le centre-ville.

Si le service d'Archéologie d'Amiens Métropole connaît un surcroît d'activité, et nous ne pouvons que nous en réjouir, la suppression de ce poste est-elle toujours justifiée, si tant est qu'elle l'ait été un jour ? N'est-il pas temps de trouver une solution visant à la réintégration de E. Binet, qui, de l'avis de nombreux spécialistes de l'archéologie régionale, voire nationale, est celui qui connaît le mieux les contextes locaux, et ainsi réparer une injustice et un véritable gâchis humain et scientifique pour une capitale archéologique comme l'est Amiens? »

Monsieur le Président a passé à la parole à Madame FOURÉ pour la réponse à cette question orale les termes en sont repris ci-dessous .

« Eric Binet avait intégré le Service d'Archéologie préventive d'Amiens Métropole (S.A.A.M.) en prenant un congé sans solde de l'INRAP, en complément de la cheffe de service qui est archéologue spécialité Antiquité. Lorsqu'il a demandé sa réintégration à l'INRAP, il a demandé à être affecté à un poste de responsable d'opération en archéologie antique urbaine sur Amiens, et exclusivement sur Amiens.

L'INRAP a fait valoir qu'il y a très peu d'opérations dans le centre-ville antique d'Amiens ; en effet, les vestiges datant de cette période sont profondément enfouis.

L'INRAP n'a donc pas pu répondre aux exigences d'Éric Binet, d'où le licenciement en cours. Les sites de la Citadelle ou de la ZAC Gare, s'ils sont aujourd'hui en centre-ville, étaient localisés à la périphérie de la ville antique.

Ainsi, il convient de rappeler que c'est la cheffe du S.A.A.M. qui a été la responsable de la fouille de la Citadelle ; celle-ci a fait l'objet de 2 rapports distincts qui ont été tous validés par la CIRA (Commission interrégionale de recherches archéologiques) en mars, puis octobre 2017.

La construction de l'immeuble Oxygène, et du parking sous-jacent, dans la ZAC Gare la Vallée a fait l'objet d'une importante fouille archéologique préventive réalisée entre septembre 2006 et mars 2007 par l'INRAP, sous la direction d'Éric Binet.

Cette opération a donné lieu à la rédaction d'un rapport final pour lequel la CIRA a souhaité lors de sa séance des 14/15 septembre 2015 des modifications et des compléments. Le Service Régional de l'Archéologie est, à ce jour, toujours en attente des compléments demandés, la demande ayant été transmise à l'opérateur et au responsable de la fouille en temps voulu.

Ces faits sont relatés dans le cahier des charges scientifiques de la fouille actuelle (terrain d'accueil du projet Orange Bank), signé par le Directeur Régional des Affaires Culturelles le 7 décembre 2017.

Aussi, le Conservateur Régional de l'Archéologie a validé la qualité du responsable de ladite fouille en la personne de la cheffe du Service d'Archéologie préventive d'Amiens Métropole, sans aucune réserve, le 19 mars 2018.

Les autres opérations archéologiques mentionnées, en complément de celle de la ZAC Gare la Vallée, sont des diagnostics et non des fouilles : celui de la place Foch se trouve aussi en périphérie de la ville antique et celui du cloître des sœurs grises concerne presque en totalité des niveaux médiévaux et modernes et est donc réalisé par le médiéviste du service.

L'activité du S.A.A.M., de par l'emplacement et par conséquent la visibilité des opérations archéologiques qu'il réalise, peut donner le sentiment d'être intense. Elle est toutefois

calibrée en fonction du nombre de diagnostics et de fouilles potentiels, pour chacune des périodes pour lesquelles ledit Service a vu son agrément renouvelé le 28 octobre 2016, à savoir, des âges des métaux à l'époque moderne.

Lorsque le cahier des charges scientifiques d'une opération archéologique nécessite spécifiquement une expertise particulière, l'équipe en charge de ladite fouille peut se voir renforcé par un personnel compétent en la matière (anthropologie, archéologue du bâti, ...) ».

La séance a été levée à 20H16.

Le président

Alain GEST
